



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°131 du 25 avril 2008

SOMMAIRE

- Déclaration du SNTRS-CGT : Pour une structuration nationale de la recherche : Toutes les disciplines scientifiques ont leur place au CNRS
- Communiqué de presse du SNTRS-CGT sur le rapport de François D'Aubert
- Compte rendu de la rencontre du 22 avril 2008 entre la Direction Scientifique du département SHS du CNRS et le SNTRS-CGT
- Deux documents :
 - Préparation de « dégraissage » d'emplois de titulaires dans la fonction publique d'Etat ?
 - Pour imposer d'autres choix que la RGPP faire converger nos luttes

POUR UNE STRUCTURATION NATIONALE DE LA RECHERCHE :

Toutes les disciplines scientifiques ont leur place au CNRS

Le SNTRS-CGT s'inquiète des pressions politiques qui s'exercent sur la direction du CNRS, et sur les velléités du gouvernement d'avoir la mainmise sur la programmation scientifique de cet organisme de recherche.

Le gouvernement exige du CNRS qu'il se restructure dans l'urgence. La logique de contrôle du politique sur la recherche est de plus en plus forte. Valérie Pécresse, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, n'envisage plus l'attribution de crédits et de postes que discipline par discipline... et à condition d'en obtenir la justification ! C'est dans cette logique qu'il est demandé au CNRS de proposer, dans un délai de deux mois (!), sa totale réorganisation en instituts. Quelles autres raisons attribuer à la structuration en instituts sinon qu'ils faciliteront une évaluation par groupe de disciplines et favoriseront par là même la dislocation progressive, voire rapide, du CNRS ?

La notion d'instituts reste floue à moins d'un mois du conseil Scientifique du CNRS qui examinera les contours des futurs instituts. Selon le ministère, il faut des instituts nationaux là où les disciplines scientifiques sont structurées autour de grands équipements, ou lorsque le CNRS joue un rôle central dans l'organisation de la discipline (par exemple en mathématiques ou en physique). La question est donc ouverte, en creux, pour les disciplines structurées par plusieurs EPST ou avec les universités. C'est le cas de la biologie, c'est aussi le cas des SHS.

Les disciplines de SHS sont les premières visées.

Nous ne le répèterons jamais assez : les SHS ont toute leur place au CNRS. Celui-ci a permis d'impulser des thématiques nouvelles, de nouer des relations originales entre les disciplines de SHS, de maintenir une veille dans des domaines en crise provisoire, de structurer des communautés de chercheurs, d'investir des terrains en France et à l'étranger, dans la longue durée, au-delà des modes. Il a la responsabilité des centres français à l'étranger ; il a su construire le réseau des maisons des sciences de l'homme aujourd'hui porteuses des principaux grands projets et programmes de recherche. Des progrès sont à faire en matière d'infrastructures de recherche (mise à disposition de données pour la recherche, numérisation...). Les collaborations interdisciplinaires, très fortes dans certaines sections, demandent à être renforcées dans d'autres. Le CNRS est le mieux à même de mener ces évolutions en structurant les SHS au niveau national et non à l'échelle locale. Il est le mieux placé là encore pour structurer des initiatives dispersées même là où le milieu est éclaté.

Mieux encore, le CNRS, par la mise en place de ses UMR, a construit un maillage géographique des unités sur le territoire national qui a permis de diminuer le poids de la région parisienne dans le paysage de la recherche, plus particulièrement en SHS. Dans ce cadre, des relations fécondes ont pu être nouées avec les universités. Ceci n'a été possible que par l'élaboration d'une politique menée par la communauté scientifique, en partenariat avec le Comité National. Cette structuration de la recherche au niveau national ne peut être opérée de façon technocratique par quelque ministère que ce soit. Elle est nécessairement le fruit d'une réflexion collective, menée par l'ensemble des personnels, chercheurs et ITA, au sein des laboratoires comme dans les instances de décision des organismes.

La réorganisation des départements scientifiques en instituts ne doit en aucun cas préfigurer un éclatement du CNRS, ni servir de prétexte à l'abandon de champs scientifiques. On ne structure pas un milieu sur la base de la concurrence ou de la comparaison des meilleures équipes et de leurs tutelles. Ces orientations nuiraient à la construction en cours de programmes interdisciplinaires et compromettraient pour longtemps tant des élaborations encore fragiles que des équilibres anciens qui garantissent aujourd'hui encore à la recherche de notre pays une reconnaissance internationale. Enfin, l'abandon des SHS par le CNRS préfigurerait son éclatement. Le SNTRS-CGT réaffirme le rôle fondamental du CNRS dans la mise en place de l'interdisciplinarité dans les programmes scientifiques portés par les Unités Mixtes de Recherche. Interdisciplinarité qu'il convient résolument aujourd'hui de défendre, au moment de la réorganisation des départements scientifiques en instituts. La demande d'un rattachement des UMR à plusieurs instituts (dans le cadre de la consultation proposée par la présidence et la direction du CNRS pour le plan stratégique 2020) permettrait d'affirmer haut et fort notre volonté de préserver cette interdisciplinarité, garante du non-éclatement de nos communautés scientifiques.

Le SNTRS-CGT appelle les chercheurs et ITA du CNRS et des universités des disciplines de SHS à affirmer la nécessité d'une unité des SHS et à adresser à la direction scientifique leurs propositions et leurs argumentaires pour confirmer et consolider ce qui existe déjà et améliorer et créer ce qui est nécessaire <http://www.cnrs.fr/cnrs2020/>.

Communiqué du SNTRS-CGT sur le rapport de François D'Aubert

François d'Aubert a rendu public le 15 avril 2008 son rapport sur le partenariat entre les organismes de recherche et les universités. La commande avait été passée par Valérie Pécresse, à la mi-octobre 2007, en pleine crise du CNRS. Le ministère avait, à l'époque, interdit au Conseil d'Administration du Centre de se prononcer sur le schéma stratégique. Devant la montée des mécontentements et la protestation des personnels, la ministre avait alors lancé une diversion en reportant le débat sur la commission d'Aubert. Cette commission, composée de représentants institutionnels des EPST et des universités, n'a reçu la plupart des organisations syndicales que quelques jours avant la publication. Quelques unes des conclusions avaient d'ailleurs été rendues publiques par la ministre avant la fin des auditions, notamment celle du maintien de la double tutelle des Unités Mixtes de Recherche.

Le maintien de cette double tutelle pourrait paraître un progrès à ceux qui se contenteraient d'une lecture superficielle du rapport d'Aubert. Il est vrai que, l'an dernier, elle n'était pas acquise et que les plus folles rumeurs couraient sur la mainmise totale des universités sur les UMR en terme de politique scientifique, de moyens financiers et humains, avec des EPST strictement réduits au rôle mal défini d'agences de moyens. Les luttes des derniers mois auront permis d'éviter ces solutions extrêmes.

Mais le rapport d'Aubert ne pourra qu'inquiéter le lecteur attentif. Nulle part, le rapport ne fait clairement mention de la spécificité des rôles des EPST et des universités. Les EPST et les universités semblent être mis dos à dos, chacun pesant autant que l'autre dans le partenariat. Mais en fait, l'équilibre entre les EPST et les universités est factice, puisque le rapport préconise la négociation des contrats quadriennaux entre le ministère et les universités. Les EPST gardant le droit de signer par la suite une convention cadre avec les universités où ils déclareront partager les objectifs de politique scientifique de l'établissement. Il n'est fait nulle mention du rôle de mise en cohérence nationale qui était confié aux EPST dans leur ensemble et au CNRS pour la recherche non finalisée. La vision nationale portée par les organismes est tout juste évoquée.

Cela confirme l'orientation annoncée de façon très claire par Mme Pécresse : tout en affirmant le principe d'autonomie des universités, le ministère pilotera directement la recherche française et ce de façon fine, discipline par discipline, campus par campus. Les politiques sortent de leur rôle traditionnel, celui de fixer les grandes orientations en garantissant l'indépendance des scientifiques dans leur mise en œuvre. Ce pilotage fin, qui n'existe d'ailleurs pas dans les grands pays industrialisés, conduira à une centralisation forte, au renforcement du poids des idéologies¹, des effets de mode et des pressions locales. Il s'appuie sur une conception d'un Etat économe où chaque fonctionnaire se doit de justifier son utilité à l'euro près. Comment dans ces conditions garantir l'indépendance de la recherche fondamentale ?

Le rapport conduit de facto à placer la recherche sous la responsabilité des universités. Il préconise que les EPST ne gardent comme unités propres que les très grands équipements et quelques laboratoires dont les programmes relèvent des objectifs stratégiques. A quelques exceptions près, les tutelles des UMR seront, dans un délai de grâce de trois ans, limitées à deux : une université et un organisme. Le rapport envisage la possibilité de confier la tutelle locale au PRES et incite par ailleurs à la fusion des universités. Il préconise également de mutualiser la gestion et l'administration de unités sans procéder à des transferts d'employeurs. Le principe du mandat unique de gestion confié à l'hébergeur est réaffirmé. Ces recommandations conduiraient automatiquement les universités à gérer la majorité des UMR.

En matière de personnels, le rapport préconise de généraliser la mutualisation et d'harmoniser les politiques de gestions des ressources humaines, c'est-à-dire les règles de recrutement des personnels contractuels, les primes des ITA et des ITRF, le temps de travail, les politiques sociales.

Il ne faut pas s'étonner que le rapport d'Aubert s'inscrive clairement dans la politique préconisée par le gouvernement. Les informations dont nous commençons à disposer sur la transformation du CNRS en holding montrent que le risque d'éclatement du centre est réel et que tout s'élabore pour mettre en place une profonde réforme de notre système d'enseignement supérieur et de recherche : Concentration de la recherche sur une quinzaine de campus, accentuation du financement par projet, casse des garanties statutaires. Le SNTRS-CGT appelle les personnels à prendre conscience de la gravité des enjeux et à se mobiliser.

Villejuif le 25 avril 2008

¹ La religiosité affichée publiquement par le chef de l'Etat ne peut que renforcer le poids des lobbys anti-science dans le domaine des sciences de la vie.

RENCONTRE ENTRE LA DIRECTION SCIENTIFIQUE DU DÉPARTEMENT SHS DU CNRS ET LE SNTRS-CGT

Réunion tenue au siège du CNRS, le 22 avril 2008 de 9h00 à 11h45

La réunion s'est déroulée en présence de M.-F. Courel (directrice scientifique du département Sciences Humaines et Sociales), M. Florenzano (DSA section 39), A. Mary (DSA), M. Bigoteau (chargée de mission), D. Peschansky (DSA), E. Baneth-Nouailhetas (DSA), V. Marimoutou (DSA).

Le SNTRS-CGT était représenté par :

A. Kieffer (secrétaire générale du SNTRS), D. Steinmetz (élu au CA du CNRS), A. Burens Carozza (élue au Conseil Scientifique de Département SHS et à la section 31 du comité national), J. Barnier Lyon, M. Delbraccio (élue à la section 35 du comité national), R. Vergnieux (élu à la section 32 du comité national) et A. Donzel (CE du SNTRS-CGT).

L'entrevue a débuté par un exposé d'Annick Kieffer (secrétaire générale du SNTRS-CGT) sur un certain nombre de principes auxquels le SNTRS est profondément attaché, tels le rôle fondamental du CNRS dans la construction de la cohérence nationale de la recherche, le caractère pluridisciplinaire des programmes scientifiques portés par cet organisme, le principe d'indépendance de la politique scientifique face au pilotage du ministère, la nécessité pour le CNRS d'échapper aux contingences locales tout en menant une politique concertée avec les universités... Le syndicat attire l'attention de la direction du département SHS sur la nécessité de mener une véritable politique des métiers et de reconnaissance des qualifications des ITA. Il fait part de ses inquiétudes quant à la réorganisation du CNRS et la manière dont celle-ci est mise en œuvre. Il affirme que les SHS ont toute leur place au sein du CNRS. La suite de l'exposé fait place à une succession de questions concernant la réorganisation du département SHS à l'adresse des représentants du département scientifique ; les échanges qui en découlent sont synthétisés ci-dessous.

Relations direction du CNRS / département SHS

Selon Marie-Françoise Courel (M.-F. C.), la volonté de la présidente du CNRS, C. Bréchnignac, n'est pas d'évacuer les SHS du CNRS, mais les pressions ministérielles qu'elle subit l'ont parfois conduite à communiquer en ce sens. M.-F. C. rappelle que, suite à la démission collective de son équipe (et au retrait de cette démission *in fine*), C. Bréchnignac a assuré son soutien au projet d'institut unique pour les SHS.

Posture du département SHS :

L'équipe de direction du département scientifique affirme que, au moment où elle a été mise en place par C. Bréchnignac, elle affirmait son profond attachement à la place des SHS à l'intérieur de la maison CNRS, organisme envié de par le monde pour sa capacité à donner aux chercheurs les moyens de produire une recherche libre dans une grande pluridisciplinarité. Sa posture idéologique n'a pas changé. Si l'équipe n'a pas démissionné, c'est qu'elle estime que la partie n'est pas encore jouée et qu'une réponse intelligente aux exigences des politiques peut permettre de sauver le CNRS et les SHS. Cela dit, la crise n'est pas passée et le département souhaite le soutien de la communauté scientifique.

Le Ministère veut la mise en place d'instituts, le département SHS n'échappe pas à la réforme. Le département quant à lui privilégie un modèle d'institut unique, conçu dans la complémentarité des disciplines. Il mise sur un modèle structuré en 2 niveaux :

Niveau 1 : complémentarité entre les disciplines de SHS (cohérence interne) ;

Niveau 2 : interactions (ou fortes liaisons) entre nos disciplines et les autres instituts.

Les mots d'ordre sont l'unicité dans la diversité des SHS sans subir les contraintes liées au découpage disciplinaire. Les SHS bénéficient de zones d'intersections évidentes avec les instituts ST2I / SDV / EDD. Ces zones de recouvrement doivent trouver leur concrétisation sous une forme ou une autre, la réflexion est en cours. Arnold Migus a assuré qu'une partie du budget du CNRS serait dévolue au soutien à ces interactions entre instituts. Mais un soutien financier ne résout pas le problème organisationnel de ce projet (comment fédérer une communauté pluridisciplinaire en dehors des GdR ?). La question du rattachement d'une unité à plusieurs instituts est en cours de réflexion au département SHS.

[Le SNTRS-CGT pense que cette option semble à même de sauvegarder l'interdisciplinarité au sein du CNRS en évitant l'éclatement des UMR appréhendé par les DU.]

Pour M.-F. C., l'institut SHS doit être un institut national, dans le sens où il se place au-dessus des logiques locales et qu'il occupe une place entière au sein du CNRS (tout en bénéficiant d'une direction proposée par le CNRS). Par sa forme, l'institut devrait donner plus d'autonomie dans la recherche de crédits hors CNRS et hors ANR.

[Une rencontre du SNTRS-CGT avec le directeur de cabinet de Mme Péresse, M. Gillet et Mme Marchand éclaire les notions d'institut national et d'institut interne. Pour Gillet, sont nationaux les instituts où le CNRS joue un rôle majeur et structurant. C'est le cas, a-t-il cité, de la physique et des mathématiques. Ce n'est pas le cas de la biologie ou des SHS, pour le premier l'Inserm joue également un rôle, pour les SHS il y a les universités. Il a nié vouloir retirer les SHS du CNRS. On comprend mieux l'insistance de M.-F. Courel sur le caractère national d'un institut SHS au CNRS. Cependant, le ministère l'acceptera-t-il dans un contexte où toutes les décisions lui reviennent in fine ? C'est bien une question de rapport de force sur lequel les personnels doivent peser.]

Le département fait le constat que, dans la pratique, aujourd'hui, les crédits sur programme sont au mieux alloués aux équipes, au pire directement à des individus. Cette nouvelle posture fragilise les UMR dans leur fonctionnement, la recherche et le CNRS. Les nouvelles modalités d'évaluation incitent d'ailleurs les DU à mettre en avant (dans les rapports quadriennaux comme lors des comités de visite de l'AERES) les porteurs de projets financés au détriment des autres.

Pour M.-F. C., si le CNRS lâche les SHS, c'est la mort annoncée de l'organisme.

Le département scientifique ne travaille pas sur un éventuel projet alternatif à l'institut unique regroupant l'ensemble des disciplines actuellement hébergées par le département. Il conçoit son action dans la proposition forte d'un institut unique, intelligent dans sa forme, interdisciplinaire. Si ce projet est refusé, d'autres se chargeront de monter un plan B...

Le bottom up (consultation directe de la communauté scientifique)

M.-F. Courel ne conçoit son action que par l'intervention et le soutien de la base. La consultation mise sur pied par le département se veut généralisée et volontaire (volontaire dans le sens où le département n'a pas un sou en poche pour prendre en charge les frais de déplacement des directeurs d'unité conviés aux réunions). Elle salue le volontarisme des DU, venus en masse sur leur propres deniers, en réponse à ses réunions "DSA / DU". Les DU (dont une majorité d'universitaires) sont, selon M.-F. C., à présents conscients de l'urgence de la situation et de la nécessité de présenter un projet d'institut pour sauver la place des SHS au CNRS.

Si les propositions de la base ont, selon M.-F. Courel, tardé à remonter [*le département déplore une certaine inertie sans se rendre compte de l'opacité dans laquelle devait œuvrer la communauté*], depuis 15 jours les DU et chercheurs ont largement contribué au projet par l'envoi de propositions largement pluridisciplinaires. Si le département scientifique n'a pas souhaité diffuser le résultat des premières réflexions sur les contours d'un institut SHS, c'est pour ne pas contraindre la réflexion des personnels dans un cadre à peine ébauché, quotidiennement en évolution et qui se voulait ouvert aux propositions issues de la communauté scientifique [!!!]. L'équipe de direction revoit sa copie en fonction des remontées. Le département souligne la difficulté à communiquer (en direction de 11000 personnes) d'une part en raison de l'urgence de la situation de crise, et d'autre part en raison de l'évolution quotidienne de la réflexion et des propositions. M.-F. C. a préféré solliciter les DU plutôt que le comité national ou le CSD (peu réactif) [!!!!]

Le département a achevé sa consultation auprès des DU mais ces derniers sont encouragés à faire remonter des contributions à C. Bréchnignac (présidente du CNRS), sur la base des échanges tenus en Conseil de laboratoires ou AG avant le 5 mai 2008.

Les pôles de l'institut SHS

La version "0" prévoyait quelques 6 pôles, présentés aux DU des sections. Au vu des réflexions collectives et de l'aspect éparpillé de cette proposition, le département travaille à présent sur un institut structuré autour de 3 à 4 pôles pluridisciplinaires, plus cohérents que ceux proposés dans la version 0 (les intitulés sont en cours de définition). Le travail de réflexion autour de ces pôles n'est pas encore abouti et ne sera proposé à la communauté

scientifique qu'ultérieurement. M.-F. C. a cependant laissé entendre que le département "retiendrait" l'idée d'une fusion des pôles 2 (Territoires et dynamiques du passé) et 4 (Homme et milieu, environnement et société) mais rien n'est figé à ce jour. Le département s'est engagé (comme les autres départements) à rendre à la direction générale du CNRS une "fiche d'identité" du SHS. Cette fiche est destinée à faire connaître aux instituts les grandes orientations de chaque institut, dans l'objectif de mettre en place des zones d'intersection. Ces zones de recouvrement sont les garants du holding d'instituts (elles prémunissent d'un découpage net entre instituts et empêcheraient la suppression de l'un d'entre eux). La fiche (d'un format réduit) se compose des rubriques "raisons d'être" / "missions" / "moyens".

Le plan stratégique 2020

Le plan stratégique 2020 du CNRS, dans sa première version, laissait transparaître les SHS partout, sans lui faire de réelle place en tant qu'entité CNRS à part entière. Le travail de réécriture de ce plan a consisté, pour le département, à réinjecter un SHS, véritable entité CNRS, dans toute sa dimension scientifique.

Les UMR

M.-F. Courel rappelle que le modèle éprouvé des UMR a montré toute sa pertinence. **Des regroupements seront à prévoir, à l'intérieur d'enveloppes plus larges que les UMR. Le nombre de celles-ci devrait être divisé par deux.**

[La réduction du nombre d'UMR peut mettre à mal le maillage géographique des unités sur le territoire national et renforcer le poids de la région parisienne dans le paysage de la recherche. La réduction du nombre des tutelles - à une tutelle fondatrice nationale et une tutelle fondatrice locale - pose de nombreux problèmes : celui de l'acceptation par certains partenaires financeurs et pourvoyeurs de postes de passer au statut d'associé mandatant une tutelle fondatrice pour les représenter, et celui, plus insidieux, d'accepter, par le choix de 2 tutelles fondatrices, de permettre à celles-ci, au détriment de celles-là, de figurer comme porteur de grands projets et de figurer dans la signature des articles et rapports rédigés par les membres des UMR].

L'AERES / le Comité National

Un premier constat est tiré d'un nivellement des rapports et avis de l'AERES : la plupart des unités évaluées sont classées en A ou A+. Il est regrettable que, de par son fonctionnement, l'AERES ne bénéficie pas - contrairement au Comité National - d'une mémoire et donc d'une vision dans le temps de l'activité des unités de recherche.

Arnold Migus (DG du CNRS) souhaite que le comité national poursuive son action à l'avenir. Si le comité national n'a plus vocation à évaluer les unités (il prend connaissance des rapports réalisés par l'AERES), il a en revanche toute légitimité à conseiller la direction sur les opportunités stratégiques (création, renouvellement, fermeture d'unités...). Cette latitude doit, selon M.-F. Courel, être mise à profit par les laboratoires et les unités de recherche. La directrice de département encourage les unités évaluées par l'AERES à inviter (sur son budget propre) des membres du Comité National à visiter leur unité et à rencontrer ses membres afin d'aider la direction du département dans sa politique stratégique.

Politique des métiers / politique de gestion des ITA

M.-F. C. regrette la dissociation existant entre chercheurs et ITA au détriment de la dimension de production collective de la recherche et désapprouve la gestion des ITA en dehors des départements scientifiques. Il est aujourd'hui difficile de ressouder la communauté scientifique. La DRH du secrétariat général du CNRS travaille sur la question des métiers, mais sans concertation avec le département. M.-F.C. tient à récupérer la gestion des ITA au sein du département.

Par ailleurs, l'urgence de la question de la réorganisation du CNRS induit la mise en sommeil de ces questions pourtant fondamentales, mais d'une urgence moins vive.

Le syndicat alerte le département sur les inquiétudes profondes chez les ITA quant aux conséquences du passage en instituts : sur leurs statuts, leurs métiers, l'organisation du travail, leur éventuelle mobilité ou affectation. Le SNTRS-CGT précise que les ITA ne peuvent être appréhendés comme un bloc unique (ne serait ce que sur la base des métiers scientifiques et des métiers administratifs) et insiste sur la nécessité d'une prospective des emplois fondée sur une réflexion sur l'organisation du travail dans les différentes disciplines de SHS, sur la nécessité de conférer au Comité National un rôle d'évaluation des techniques et des qualifications que requièrent les programmes

de recherche, d'une gestion scientifique des carrières, sur une nécessaire réflexion sur l'évolution professionnelle. Sur ces questions, M.-F. Courel renvoie sur la direction générale du CNRS qui travaille actuellement sur la question. Il semblerait que les réflexions en cours tendent à aller dans le sens d'une mobilité inter départements plus fluide pour les personnels de gestion à l'inverse des métiers scientifiques. Le département scientifique, soucieux du renouvellement des ITA partant à la retraite dans les années à venir, précise quelques chiffres.

Sur les 1768 agents ITA du département, 643 (soit 36% de l'effectif) ont entre 55 et 64 ans. 38% de l'effectif total sont des IE ; 26 % des techniciens ; 18% des IR. Les principales BAP représentées en SHS sont : la BAP F (documentation-édition-communication-multimédia) : 31% ; la BAP D (sciences humaines et sociales – analyse des sources anciennes) : 28 % ; la BAP H (administration générale – RH- finances – relations industrielles - juridique): 26 % ; la BAP E (développement d'applications –réseaux, systèmes d'information, télécommunications – calcul scientifique) : 9%. La BAP D est la plus concernée par de prochains et massifs départs en retraite.

Le SNTRS-CGT informe le département scientifique des conséquences de la modification du système d'élaboration et de vérification des listes électorales pour l'élection du comité national. En l'absence de vérification systématique par les DU (nouveau système qui cette année devait suppléer à une vérification individuelle en usage par le passé mais qui n'a pas été correctement réalisée), les ITA de plusieurs laboratoires ont été affectés non pas à leur section, mais à la section de rattachement principal de leur unité. Cette affectation a empêché certains ITA de candidater au comité national dans leur section, contraint de nombreux autres à voter pour une section avec laquelle ils n'ont aucune relation. Cette situation est d'autant plus mal vécue que cette affectation arbitraire provoque des modifications notables dans l'équilibre des sections et pose la question d'une quelconque autre incidence (en ces périodes de réorganisation des départements scientifiques en instituts) sur la gestion ou l'affectation des personnels.

[Le SNTRS-CGT s'inquiète des pressions politiques qui s'exercent sur la direction du CNRS, et sur les velléités du gouvernement d'avoir la main mise sur la programmation scientifique du CNRS, l'attribution des crédits et des postes au cas par cas, discipline par discipline, sur la base d'une justification. Il insiste sur la nécessité, pour les SHS, de communiquer sur le maintien des SHS au sein du CNRS (coordination au niveau national / disciplines absentes des universités), sur les apports des SHS à la société (les chercheurs en SHS sont reconnus comme des experts sur les grandes questions sociétales par un grand public qui lui accorde toute sa confiance contrairement aux chercheurs des sciences dures). Il s'agit d'insister sur nos points forts : réseaux internationaux des centres français à l'étranger, réseau des MSH, grands instruments (Adonis [en dépit de l'échec du CENS], bases de données [volonté de construire un TGE SHS sur la question des données], bibliothèques de recherche...), investissement de terrains dans tous les pays... et un taux record de réponses positives aux appels d'offre ANR, 5 RTRA portés par des UMR, meilleur score de l'ensemble des départements du CNRS avec 7 ERC...]

Préparation de « dégraissage » d'emplois de titulaires dans la fonction publique d'Etat ?

Notes de lecture d'un projet de loi, déposé au Sénat, concernant les fonctionnaires de l'Etat.

Un certain nombre de dispositions de ce projet de loi sur la mobilité peut le laisser penser.

L'article 3 envisage la possibilité (nouvelle) de détachement vers tous les corps militaires (!).

L'article 4 ouvre la possibilité de détachement, pour tous les fonctionnaires, auprès d'une entreprise, sous réserve d'accord de l'administration. C'est le corollaire de la politique d'externalisation et de marchandisation d'un certain nombre d'activités des services publics.

L'article 6, quant à lui, prévoit des dispositions financières visant à faciliter les départs vers les autres fonctions publiques (Collectivité locales et Hôpitaux) dans le cadre « d'opérations de restructuration administratives ».

L'article 7 affiche des dispositions complémentaires avec des « actions d'orientation, de formation, ou de validation des acquis de l'expérience ».

L'article 8 renforce des dispositions déjà en place, que nous combattons, concernant la « nomination de fonctionnaires sur des emplois à temps incomplet » en élargissant cette possibilité à l'ensemble du territoire (disposition réservée aujourd'hui aux « zones de revitalisation rurales »).

L'article 9, pour ce qui le concerne, élargit fortement les cas où les administrations pourraient recourir aux emplois de non titulaires.

L'article 10, ouvre la possibilité pour l'administration et ses établissements publics de recourir à l'Intérim. Avec comme explication (cynique) de vouloir « limiter la reconstitution d'un volet d'emploi précaire dans l'administration ». En rompant la relation contractuelle avec l'employeur public, cette disposition vise à exonérer l'Etat et les collectivités territoriales de leurs responsabilités envers les agents recrutés sous contrat à durée déterminée.

Au lieu de procéder à la titularisation des personnels précaires, le gouvernement préfère donc l'exploitation façon éhontée par des entreprises privées de personnels encore plus précaires.

Pour être complet le gouvernement prévoit dans l'article 11 le transfert des non titulaires d'une administration à l'autre, d'une fonction publique à l'autre.

La cerise sur le gâteau : article 13, les conditions d'âge seraient levées pour l'accès au concours d'entrée ... à l'ENA.

Une mesure peut être considérée comme positive par les personnels, tout en entrant dans la mise en place de la politique dénoncée ci-dessus : la possibilité ouverte à l'article 2, d'intégration directe dans un autre corps sans passer par le détachement (corps de même catégorie).

Une autre va dans le sens d'une amélioration réelle pour les personnels : selon l'article 5, au retour d'un détachement, la réintégration dans l'administration d'origine tiendrait compte du grade et de l'échelon atteint dans le corps de détachement si elle est plus favorable (aujourd'hui : retour à la situation d'avant détachement).

Nous avons affaire à un projet de loi dangereux pour les fonctionnaires et pour l'avenir des missions des services publics !

Ce projet de loi prépare un redéploiement important des personnels de l'Etat vers les autres Fonctions publiques, ce qui conduirait à l'affaiblissement voire à la suppression de services publics. Elle tend développer l'emploi précaire. Elle ouvre la fonction publique aux officines privées de main d'œuvre (intérim), ce qui constituerait aussi (surtout ?) une véritable manne financière pour les entreprises d'intérim.

La CGT, avec l'ensemble des syndicats de la fonction publique, a exigé l'ouverture de discussions sur les questions de la mobilité. Ce sur quoi le Premier ministre s'était engagé le 4 février dernier.

POUR IMPOSER D'AUTRES CHOIX QUE LA RGPP ² FAIRE CONVERGER NOS LUTTES

Depuis son élection, Nicolas SARKOZY tient la Fonction publique dans sa ligne de mire.

Dès la fin de l'été 2007, les choses se sont encore accélérées. En effet, depuis le fameux discours de Nantes, les annonces se multiplient, les projets s'amoncellent et leur mise en œuvre se précipite. C'est d'ailleurs la concomitance de ces dispositifs qui confère à la politique actuelle un caractère nouveau et quasiment sans précédent.

Moins d'Etat, moins de services publics, moins de personnels, une marchandisation plus grande de la société, la non satisfaction des besoins sociaux, voilà ce que d'aucuns préconisent.

Ce qui se joue autour de la Fonction publique est un enjeu majeur de société.

Des arguments parfaitement tendancieux :

Pour ses concepteurs, la fameuse Révision Générale des Politiques Publiques serait, d'une part, une obligation incontournable et, d'autre part, un vecteur de progrès pour les citoyens et les personnels.

Toujours d'après les mêmes, la RGPP est rendue indispensable par le niveau de la dette et des déficits publics et, de manière corollaire, par le trop grand poids des dépenses publiques qui handicaperait la croissance. C'est d'ailleurs ce qui figure en toutes lettres dans le document diffusé le 4 avril à l'issue du 2^{ème} Conseil de modernisation des politiques publiques.

Le seul but de cette politique : couper, réduire, amputer !

Et les chiffres d'économies annoncés de passer de 7 à 10 puis 14 milliards d'euros...

Les pourfendeurs des dépenses publiques se gardent pourtant bien d'évoquer certains arguments. Par exemple, que de 1986 à 1995, alors que la croissance annuelle était en moyenne de 2,2 %, la part des dépenses publiques dans le PIB a augmenté de 3,4 points. De 1995 à 2006, les dépenses publiques régressaient de 1,1 point dans le PIB et la croissance annuelle moyenne était de ... 2,2 % ! Autrement dit, diminuer la dépense publique n'a aucun effet positif sur la croissance.

Quant aux améliorations annoncées pour tous, on est littéralement dans la provocation !

Quels progrès les citoyens ont-ils à attendre des suppressions massives d'emplois qui altéreront, tant la qualité du service rendu que les conditions de travail ?

Quelles avancées les personnels retireront-ils d'une précarité accrue et d'une flexibilité poussée jusqu'à l'extrême ?

Et quelles garanties d'impartialité et de neutralité demain pour les usagers dès lors que les droits des agents de la Fonction publique auront été gravement fragilisés ?

Les défenseurs de cette politique font preuve d'une grande malhonnêteté.

Les véritables buts recherchés :

Masquée derrière des arguties, la réelle intention du gouvernement est bien de transférer au secteur marchand et à la loi du profit des secteurs entiers de la société qui relèvent aujourd'hui de la solidarité nationale et du financement public. Elle est de faire disparaître du service public, purement et simplement, nombre de missions essentielles à la population et considérées par le pouvoir comme des freins au « libre développement des entreprises ».

Face à cette politique destructrice, il faut agir.

De nombreuses luttes existent et se développent. Il faut encore étendre ces actions, les multiplier dans tous les secteurs de la Fonction publique. Partout, ce mouvement indispensable doit être porteur de revendications alternatives, en même temps qu'il combat pied à pied des régressions inacceptables.

Faire converger et élargir encore l'action

Pour empêcher les mauvais coups, pour obtenir des réformes porteuses de progrès social pour tous, il faut aller plus loin dans la mobilisation.

La Fonction publique est le bien commun de l'ensemble de la population, la construction d'une mobilisation unissant salariés et citoyens est fondamentale. La CGT y travaille activement et concrètement.

L'UGFF appelle à mettre en débat une journée de grève et de manifestations, dans toute la Fonction publique de l'Etat, dans la semaine du 13 au 16 mai.

- ➔ Pour dire non à la Restriction Générale des Politiques Publiques ;
- ➔ Pour une augmentation générale des salaires ;
- ➔ Pour une Fonction publique répondant toujours mieux aux besoins de toute la population.

Agissons tous ensemble !